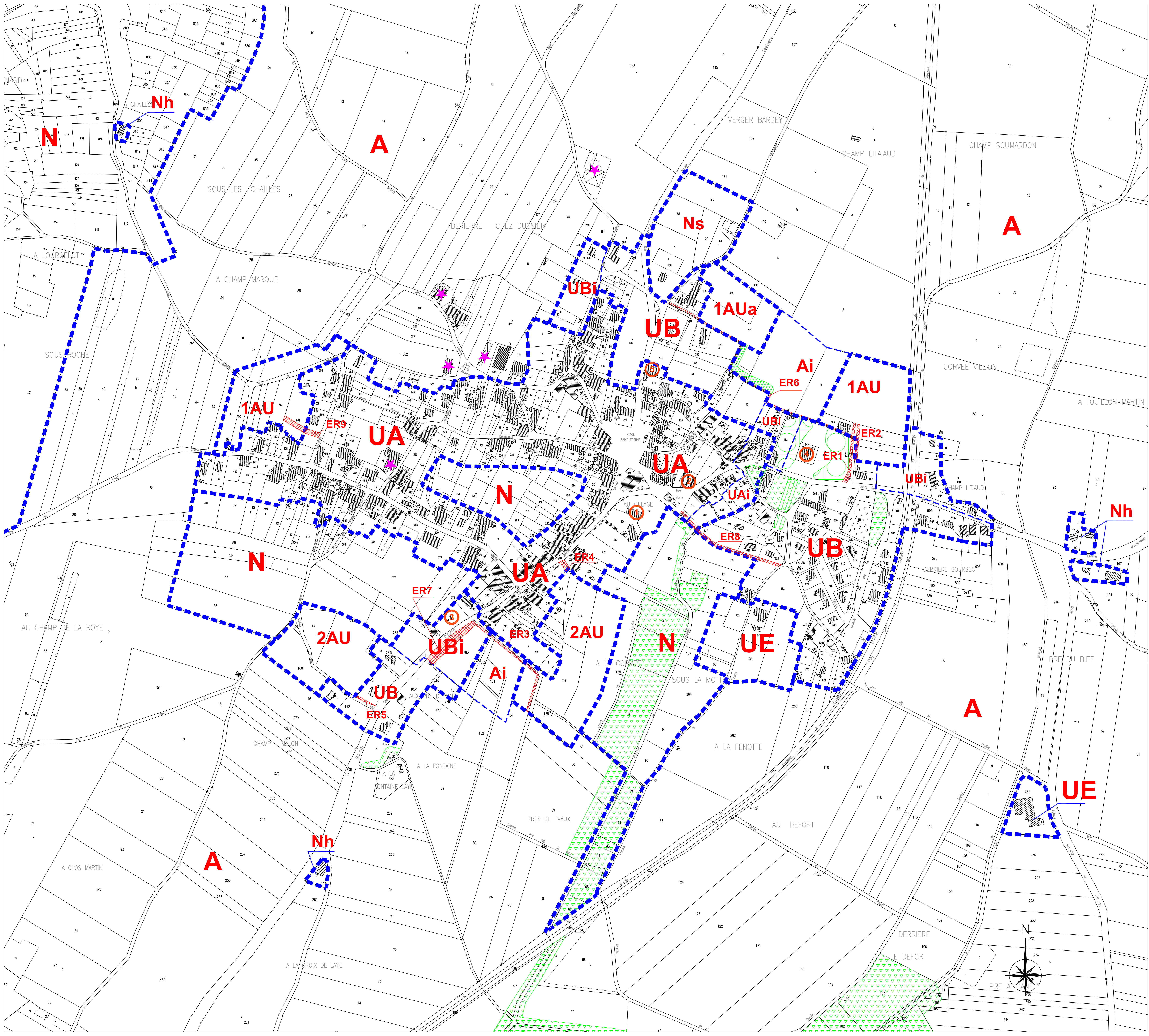




LEGENDE

UA

ER1

Limite de zone

Nom de zone

Emplacement réservé

Numéro d'opération
(renvoi à la liste des emplacements réservés)

Espace boisé classé à conserver ou à créer L130-1-7 du code de l'urbanisme

Espaces verts à protéger au titre du L 123-1-7 du code de l'urbanisme

Exploitation agricole avec de l'élevage à la date d'élaboration du document (prise en compte des distances de réciprocity)

Exploitation agricole soumise au régime des Installations Classées pour la protection de l'environnement à la date d'élaboration du document

Elément de patrimoine bâti protégé au titre du L123-1-7 du code de l'urbanisme

TYPLOGIE DES ZONES

UA: zone urbaine centrale correspondant au centre ancien

UAi: secteur comportant un risque de remontées de nappes et/ou de réurgences

UB: zone urbaine périphérique avec une dominante d'habitat individuel

UBi: secteur comportant un risque de remontées de nappes et/ou de réurgences

UE: zone urbaine vouée à l'activité économique

1AU: zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à court terme à vocation dominante habitat

1AUa: secteur à caractère naturel destiné à accueillir à court terme des constructions d'équipements publics de type légal

2AU: zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à long terme

A: zone à caractère agricole

Ai: secteur comportant un risque de remontées de nappes et/ou de réurgences

N: zone à caractère naturelle et forestière

Nh: secteur naturel où les habitations sont autorisées sous conditions spécifiques

Nh: secteur naturel où les habitations sont autorisées sous conditions spécifiques et soumis à des risques d'inondation

Ns: secteur à vocation d'accueillir des constructions ou des aménagements liés au sport, au tourisme et au loisirs

Emplacements réservés			
N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie
ER1	Accès à la zone 1AU	Commune	426 m²
ER2	Accès à la zone 1AU largeur 8 mètres	Commune	241 m²
ER3	Accès à la zone 2AU largeur 8 mètres	Commune	806 m²
ER4	Accès à la zone 2AU	Commune	137 m²
ER5	Accès à la zone 2AU	Commune	83 m²
ER6	Création et/ou confortement du chemin piétonnier largeur 4 mètres	Commune	1277 m²
ER7	Création d'un aménagement de sécurité aux abords de la RD 17	Commune	1274 m²
ER8	Création d'une liaison piétonne largeur 4 mètres	Commune	751 m²
ER9	Accès à la zone 1AU largeur 8 mètres	Commune	508 m²

DEPARTEMENT DU DOUBS

COMMUNE DE LIESLE

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du

Le Maire

SoREPA

13 av Aristide Briand -39100 DOLE
Tél: 03.84.79.02.57 Fax: 03.84.82.31.61

99 rue de Vaugirard - 75 006 PARIS
Tél : 01.42.22.61.22

DATE:

Février 2008

ECHELLE:

1/2000

3.2